

NGILINSHUTI Ernest  
Compte N° 90786 B.C. R KIBUYE  
B.P 29 KIBUYE

Kibuye, le 16/2/1988

DU DEB. 1988 FACTURE N° 107/88

Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ( Service Agricole de Kibuye) doit à Monsieur NGILINSHUTI Ernest la somme de: SEPT MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT DOUZE FRANCS RWANDAIS ( 7.892 FRWS) pour avoir réparé son véhicule N° de plaque A 6159 suivant les détails ci-après et bon de commande N° 13/88.

#### TRAVAUX EFFECTUÉS

- Vidange et graissage.....	500 FRWS
- Remplacement boulage <i>de</i> pont avant.....	1400 FRWS
- Soudure cabine.....	3700 FRWS
- ..... <i>carat</i> .....	600 FRWS

#### PIÈCES FOURNIES

QUANTITE:	LIBELLE:	PRIX UNITAIRE:	PRIX TOTAL:
4 L	: huile de moteur	: 220 FRWS	: 880 FRWS
1	: boulage du pont avant	: 812 FRWS	: 812 FRWS
			7892 FRWS
			de: SEPT MILLE

21-12-89

00341

lifié sincère et véritable et arrêté à la somme  
DUIT CENT QUATRE VINGT DOUZE FRANCS RWANDAIS ( 7.892 FRW )

POUR FO RMITURE CONFIRÉE:

L'Agronome de Préfecture

KAREKEZI Michel. *P. D. P. Ruindana Ernesto*

LE BENEFICIAIRE:

NGILINSHUTI Ernest.

POUR ACQUIT:

NGILINSHUTI Ernest.

Op. 2353 du 30-12-89

Pour acquit  
Le Directeur de l'Agriculture,  
de l'Elevage et des Forêts

*f. mel D*

